Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 5 (1867)

Heft: 10

Artikel: Les Musulmans dans la Suisse romande : suite

Autor: Blavignac, John

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-179333

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Grognuz défà lé traits dào boré, qu'étions eintortelli à n'a corrâi, et lé crotzé à n'on maillon. Mâïlan preind lo maillon pé la boccllia, sé crampouné contré n'a bouéna et dit: ora, hardi !... Grognuz que risâi dé cllia folérà dit: ïu, Lise !... sus... ïu don... allein.... La cavala coudesâi bin avanci, ma ne poivé pas décrotsi Mâïlan. Grognuz preind s'n'écourdja et sé met à dzibbllia sa Lise, que sé cabravé po aveintà cé dieu dé Mâïlan, ma motta.... inutilo.... Mïlan teniâi bon et risâi coumcint on fou. Ye dit à Grognuz; dité don, Pégou, appllii-vo pi avoué voutra bête. Grognuz eimpougné on trait et tiré tant que pâo, mà Màïlan ne budzé pas. Grognuz tot ébahi étâi reindu, ye bisquâvé qu'on sorcier et dese : ïen n'é prâo. Màïlan repond : atteindé! vo z'âï fé voutra tsauda, c'est à mè à férè la meinna; teni-vo bin, et mon Maïlan sé met à teri ein derrâi et lé fà recoula ti dou tanquié vai lo mouret dâo courti âo dzudzo.

Après cein, l'ont met la cavala à l'étrabllio et sont z'allà, férè la pé et bâiré la patse à la pinta à Jérémie.

C. C. Dénéréaz.

Les Musulmans dans la Suisse romande.

VI

Nous avons dit que les monuments laissés par les Musulmans dans nos contrées, c'est-à-dire du bord de la mer aux extrémités de la Suisse, étaient fort rares.

Quelques auteurs se sont étonnés de cette rareté.

Ils se sont demandé comment il pouvait se faire qu'à l'époque la plus brillante du Khalifat de Cordoue, au moment où l'Espagne se couvrait de routes, de canaux d'irrigation, d'aqueducs, de palais, d'hôpitaux et de mosquées; au moment où l'art arabe étalait toutes ses splendeurs dans la Péninsule, où la science des Sarrasins espagnols surpassait celle de toute l'Europe, les Mahométans de nos contrées ne construisaient rien.

Autant vaudrait demander pourquoi l'Algérie, occupée depuis trente-cinq ans, n'offre pas des monuments analogues à ceux qui, depuis 1830, se sont élevés à Paris.

Il est des lieux en Suisse où les Sarrasins ne mirent jamais le pied, il en est d'autres où ils n'ont pas séjourné plus d'une heure; leur point central dans cette contrée, l'alpe de Joux, ne fut entre leurs mains que pendant vingt ans; ils dominèrent quatre-vingts ans au Fraxinet et plus de quarante à Narbonne, mais ce laps de temps, long pour une période de paix, s'écoula dans une série non interrompue de luttes; les jours, les mois et les années se passaient entre la crainte d'une surprise et l'espace nécessaire pour concerter une razzia et l'exécuter.

Etonnons-nous donc plutôt de ce qu'on retrouve encore quelque chose.

Nous avons mentionné quelques constructions curieuses et bien des noms de lieux où les Chrétiens imprimèrent le souvenir des envahisseurs.

La langue parlée conserva quelques mots. Nous avons dit que les Sarrasins donnaient à leurs tours le

nom de rebattes. Ce terme a laissé plusieurs dérivés. Dans notre langue rustique, on appelle rebat ou rebatte tout rouleau qui écrase; rebatte se dit aussi du ressac des vagues; rebatter se dit à la fois en parlant des violents orages qui couchent les blés, et des individus qui, luttant, se battent en se roulant par terre. Dans l'horrible langue des voleurs, rebatir équivaut à tuer : assassiner; nous avons à la fois les dérivés du sens et les dérivés phonétiques.

Plusieurs mots arabes ont passe en français, mais tant de causes postérieures à l'époque dont nous nous occupons ont pu conduire à cette adoption, qu'il est très-difficile d'indiquer ceux dont la présence remonte au dixième siècle; nous en citerons encore deux ou trois qui peuvent être dans ce cas.

L'imprécation magrabiou! maghraby! ou maugraby! employée en Provence, en Languedoc et en Gascogne, est purement arabe, ce mot, origine de celui de maure, signific occidental et, par une extension naturelle aux habitants des régions opposées, les Orientaux lui donnent le sens de barbare, mauvais, méchant; le mot de la langue doil maugrehlen appartient, malgré sa ressemblance, à une formation toute différente.

Le verbe *mâchurer*: noircir, si employé dans la Suisse romande et qu'on retrouve dans le Languedocien *machurar*, est un ancien dérivé de *maghraby*; au sixième siècle déjà, Ptolémée donnait le nom de *machurèbes* aux Maures d'Alger; un *mâchuré* se dit encore chez nous, parlant en mauvaise part, d'un individu extraordinairement basané; le *Roman de Garin le Loherain* emploie la forme *mascuré*.

L'imprécation per Mahom! encore en usage a Montpellier, parle d'elle-même.

Le mot rikiki ou rekiki est un reduplicatif de kiki, nom que les Arabes donnent au palma-christi; observons encore que les Hongrois appellent raki une liqueur spiritueuse préparée avec des prunes, et que l'eau-de-vie de riz porte, en Orient, le nom d'arack ou de rack.

Mômerie, est un mot dont on se sert aujourd'hui pour désigner, en théologie populaire, une opinion hétérodoxe; ce mot a traversé tout le moyen-âge avec le sens de bouffonnerie, farce, chose travestie. Les Chrétiens du dixième siècle employaient le mot mahomerie, première forme de mômerie, avec les sens d'hérésie, idolâtrie, temple païen; la citation suivante, prise dans le Livre des Rois, montre ce mot employé dès 1050:

« Atalie la fenelesse reine e li suen ourent mult destruit le temple nostre Seignur e de riches aurnemenz del temple aveient honured la *mahumerie* Baalim. »

(Reproduction interdite.) John BLAVIGNAG. (La fin au prochain numéro).

Au moment où les bans de son mariage devaient être publiés, un citoyen d'Argovie, domicilié à Lausanne, reçut l'avis que cette publication ne pouvait avoir lieu tant qu'il n'aurait pas payé:

10	Pour finance d'entrée .		. fr.	75
2°	Pour finance de mariage		. »	24
3°	Pour autres frais , .		. »	10

4º Pour l'impôt militaire de sept ans » 674

Ce qui fait au total la bagatelle de fr. 783

Notez bien, lecteurs, que l'époux, rentré depuis peu en Suisse, ne pouvait pas être appelé à y faire un service militaire, ni par conséquent être tenu à payer l'impôt équivalent pour les années qu'il a passées à l'étranger.

Mais ainsi, sous une sorte de pression, force fut de payer, à moias de laisser l'épouse en plan.

Il résulte de là qu'un Argovien ne peut épouser une femme qu'après l'avoir achetée et payée chèrement.

(Communiqué.)

Dé yô étè vo, démandâve on valet que ne cognesa re pas lé noms dâi veladzo, à n'a fellie avoué qui vegnâi de veri n'a mazourkà à n'on prix déjeunesse à Beaume? De vouaitebáo, le l'ài repond, et vo? — L'autro, tot ébàhi, la vouaitivé ao bllian dâi gè et l'ài dit: Dé vouaite-vatze.

Un mot charmant de M. Joliet dans le Charivari.

Un simple et naïf cuirassier reçoit une lettre d'un notaire qui le presse de passer à son étude.

- Vous avez des parents en Touraine? lui dit le notaire.
 - Je suis de par là.
- Vous héritez de trois cent mille francs. (Stupéfaction du cuirassier.) Comme vous avez sans doute besoin d'argent avant la liquidation de la succession, j'en ai à votre disposition.
 - Mon Dieu, oui, cela me ferait bien plaisir.
 - Combien voulez-vous?
- Si cela ne vous gênait pas de m'avancer une pièce de cent sous.

Un monsieur, affligé de mutisme, se présente l'autre jour dans un café-restaurant de la petite ville de *** et fait signe qu'il désire à manger. Le garçon lui demande ce qu'il doit servir. C'est en vain que l'étranger cherche à faire comprendre qu'il désire du bœuf; le garçon ne saisit pas la signification de ses gestes. Le monsieur, plaçant ses deux index contre le front, simule enfin une paire de cornes. Intriguée par cette scène minique, la dame de la maison demande au garçon ce que veut ce monsieur.

- Je ne sais pas, répondit-il, je crois qu'il demande le patron.
- M. D.... venait d'être décoré par Louis-Philippe. Voulant remercier le roi, il profita d'une soirée aux Tuileries.

Son discours, préparé à l'avance, était ainsi conçu : « Sire, je suis touché et confus des bontés de Votre Majesté, etc. »

Mais malheureusement au moment de le prononcer,

- la langue lui fourcha et il s'exprima de la manière suivante:
- « Majesté, je suis touché et confus des bontés de votre Sire.
- Je le crois bien, interrompit Louis-Philippe en levant la tête vers le lustre, je la paie assez cher pour ça. »

Un accident épouvantable est arrivé en Belgique, à la houillère du Bon-Sauveur. Plusieurs ouvriers ont été ensevelis sous terre. — Un médecin de campagne alla annoncer à une pauvre paysanne que son mari était au nombre des victimes.

- Ah! mon Dieu! fit-elle.
- Calmez-vous, lui dit le médecin; nous avons l'espoir de le retirer du puits.
 - Ah! mon Dieu! j'ai-t'y du regret!
 - Il n'en mourra pas...
 - Ah! mon Dieu! j'ai-t'y du regret!...
 - Nous vous le ramènerons vivant...
- Oh! oui, Monsieur; mais j'ai-t'y du regret! Justement, ce matin, il avait étrenné un pantalon neuf!

Ce n'est pas l'expérience de nos aïeux, c'est leur dépouille qu'on veut maintenant mettre à profit. La combration des cadavres avait été proposée à titre de réforme lociale, voici qu'elle s'élève à la hauteur d'un progrès industriel. On songe, — et déjà l'idée est, diton, réalisée dans l'Inde, — à utiliser la combustion des cadavres pour en extraire le gaz de l'éclairage. Un sejet ainsi traité produit 25 mètres cubes de gaz; ce qui, à raison de 25 centimes le mètre cube, porte la valeur vénale d'un décédé de moyen volume à 8 fr. 75 c.

Tes père et mère engraisseras, Pour les vendre chèrement.

La livraison de février de la Bibliothèque universelle et revue suisse vient de paraître à Lausanne et contient les articles suivants:

- I. Le progrès social, par M. A.-E. Cherbuliez.
- II. Les revenants de la Porte du Scex. Nouvelle valaisanne, par M. Ch.-L. de Bons.
- III. Les poésies de Vinet, par M. Eugène Rambert (deuxième article).
- IV. La crise agricole en Suisse, par M. Roger de Guimps.
- V. Un joyeux garçon. Nouvelle norwégienne (Suite). Chap. V. - - Premiers regards dans l'avenir.
 - » VI. Sera-t-il le premier ?
- VI. Chronique.

Bulletin littéraire et bibliographique. — Histoire du pays de Neuchâtel jusqu'en 1815, et phases de la question neuchâteloise en 1831, 1843 et 1836, par L. Junod. — Leçons d'économie politique, par Fréd. Passy. — Histoire du travail. — Des erreurs et préjugés populaires en médecine, par A. Chatelain. — Thoune, son histoire et ses environs, par E. de Muralt. — Le Regeste genevois, par Paul Lullin et Charles Le Fort. — La Ferme au Chenil, scènes suisses, par S. Descombaz. — Marthe, ou une année de bonheur, par C. Chatelanat.

Bureau chez Georges Bridel, éditeur, place de la Louve, à Lausanne.

L. Monnet. — S. Cuénoud.

LAUSANNE. - IMPRIMERIE LARPIN, PLACE DE LA PALUD, 21.